

Contribution de l'association **DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES**
à la consultation de l'Union Européenne
Public consultation on the revised Climate, Energy and Environmental Aid Guidelines
(CEEAG)

[2021 CEEAG \(europa.eu\)](https://europea.eu)

adressée le 30 juillet 2021 à : COMP-CEEAG-CONSULTATION@ec.europa.eu

L'association **DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES** estime que l'énergie hydraulique a complètement bouleversé nos fleuves et nos rivières et qu'il ne doit plus être question de subventionner ces activités, sauf pour aménager ou démanteler les seules unités de production au dessus de 10 MW et uniquement si c'est utile pour la qualité de l'eau et/ou la biodiversité aquatique.

Les tarifs imposés à l'achat des productions des micro-centrales sont des subventions directes qui détruisent chacun de nos petits torrents de montagne : la situation dans notre vallée d'Aspe, dans les Pyrénées-Atlantiques devient *dramatique* avec la disparition des dernières rivières libres, alors même qu'elles sont soit disant protégées par des statuts NATURA 2000. Nous en pleurons et cette évolution affecte nos vies tous les jours.

Les micro-centrales en dessous de 10 MW représentent des micro-productions sans intérêt pour la réduction des gaz à effet de serre mais dégradent gravement nos cours d'eau. Ce ne sont que des rentes pour les propriétaires alors qu'**elles vont à l'encontre de l'intérêt général** et à l'encontre de la stratégie de l'Union Européenne qui voudrait soit disant restaurer 25 000 km de rivières.

Il s'agirait d'arrêter enfin de développer des politiques contradictoires et de choisir les bonnes priorités sur des bases objectives d'intérêt général. Non seulement ces micro-centrales ne produisent que très peu mais elles produiront encore moins à cause du réchauffement climatique qui prévoit des étiages plus longs et encore plus sévères.

Prévoir une passe à poisson qui fonctionne plus ou moins bien n'est qu'un prétexte loin d'être suffisant pour compenser correctement tous les problèmes induits par un barrage hydraulique, qui contrarie les poissons, perturbe les habitats d'amont et d'aval, modifie la physico-chimie de l'eau et finalement retentit sur l'ensemble de la rivière sur des distances considérables. Il a été recensé dans les Pyrénées françaises plus de 30 micro-centrales qui impactent des habitats NATURA 2000 mais qui reçoivent des subventions, sur les gaves d'Oloron, d'Aspe, de l'Ossau et du Saison! Des projets fleurissent encore pour estropier les rares ruisseaux rescapés (le gave de GABARRET à Aydius ou le CAMBASQUE à Cauterets).

STOP : Il y a assez de micro-centrales et même beaucoup trop depuis longtemps. Il faut faire machine arrière : Si des aides doivent être accordées à ces installations, c'est pour les détruire.

Philippe GARCIA

président de DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES
association Loi 1901 à but non lucratif, de défense de l'environnement et d'intérêt général
inscrite au registre de transparence de l'UE
numéro RNA W332021802
adresse : 716 Vimeney Est 33760 ESCOUSSANS FRANCE
courriel : maigre42@gmail.com
site internet : <https://www.defensedesmilieuxaquatiques.org/>
page Facebook : <https://www.facebook.com/maigre40/>

